



Convention entre le Snowhall, les comités et les clubs du CRMVS concernant les entraînements au sein de la structure Snowhall



Les entraînements avec traçage d'un slalom éducatif sont autorisés : (hors vacances scolaires hivernales)

Sous la responsabilité d'un Entraîneur Fédéral ou d'un Moniteur Fédéral 2^{ème} degré

- Le mercredi de 16h à 18h30 pour les enfants
- Le mercredi de 18h30 à 21h pour les adultes
- Le dimanche à 7h00 à 8h30 sans public sur réservation (15 personnes minimum)

La priorité d'utilisation pour les entraînements est donné au groupe Pôle Espoir du Comité Régional, au Ski Club d'Amnéville et ensuite aux clubs du Comité Départemental de Ski de Moselle qui organisent régulièrement des compétitions, des sorties à la neige les mercredis et dimanches et qui participent activement aux activités de Snowhall.

Tout autre club du Comité Régional du Massif des Vosges de Ski aura un emplacement en fonction des disponibilités.

La priorité pour l'organisation des compétitions se fera en fonction du calendrier régional, national ou international. Le responsable régional du calendrier définira un ordre de priorité et programmera les horaires, ainsi que les reports en coordination avec le responsable technique du Snowhall.

Les compétitions inscrites au calendrier de la Fédération Française de Ski ou de la Fédération Internationale de Ski sont prioritaires par rapport aux compétitions régionales.

Les jours de grande affluence, l'entraîneur en collaboration avec le responsable de piste prendra la décision de ne pas tracer et cela aussi dans le cas où il y aurait plus de 70 personnes (autres que les compétiteurs) sur la piste. L'entraîneur sera en liaison radio (canal 4) avec le responsable d'accès à la piste. Le slalom sera balisé au départ avec un panneau « slalom réservé aux licenciés FFS munis d'un casque et de protections adaptées avec l'accord du responsable du slalom (entraîneur ou MF2) ».

Un mail sera envoyé le lundi au Directeur du Snowhall pour lui rappeler l'entraînement du mercredi ; dans le cas où il aurait un groupe prévu ce jour, il en avertira l'entraîneur qui transmettra l'information sur le site du CRMVS. (mail : entrainement@skiclubamneville.org et au 06 21 77 92 14)

Pour les dimanches matins du début de saison (septembre et octobre) ; le Directeur du Snowhall communiquera au Président du Ski Club Amnéville les clubs qui auraient réservé le week-end afin de proposer un partage de l'entraînement et des frais sur les créneaux du dimanche matin. (mail : entrainement@skiclubamneville.org et au 06 21 77 92 14)

Tarification : le CRMVS pourrait acheter des « pass » en grande quantité afin de bénéficier du tarif suivant : 16.99€ pour 3h au lieu de 20.50€ pour 2h ; on fonctionnerait alors avec des contremarques sur les heures d'ouvertures au public.

Fait le 23/11/2010 à Amnéville **ENTRE**

Paul Pierret
Directeur du Snowhall

ET

Mathieu Kléthi
Président du Comité Régional
du Massif des Vosges de Ski

Marc Génévé
Président du Comité de Moselle de Ski

Christophe Chesneau
Président du Ski Club d'Amnéville